

Dépistage auditif néonatal

Tous les bébés devraient subir un dépistage auditif néonatal avant l'âge d'un mois. Il est essentiel d'identifier la perte d'audition le plus tôt possible. Pendant son séjour à l'hôpital, votre bébé subira un dépistage auditif. Il y a deux façons possibles de tester l'audition d'un bébé. Les deux tests sont sûrs, rapides et indolores et ils sont généralement effectués pendant que le bébé dort.



Les émissions otoacoustiques (OAE) mesurent l'« écho » de l'oreille interne.

La réponse auditive automatisée du tronc cérébral (AABR) mesure l'« écho » de l'oreille interne.

Les résultats doivent vous être fournis par écrit pendant votre séjour à l'hôpital, accompagnés de recommandations.



Programme génomique et de
dépistage néonatal
Département de la santé de l'Indiana
www.NBS.in.gov
téléphone 888.815.0006

Programme de détection et d'intervention
précoces de troubles de l'audition (EHDI)
Département de la santé de l'Indiana
www.Hearing.in.gov
téléphone 317.232.0972

Questions et réponses relatives au dépistage



Q. Que se passe-t-il si mon bébé ne réussit pas le test auditif ?

R. Cela ne signifie pas nécessairement que votre bébé souffre d'une perte d'audition. Si votre bébé ne réussit pas le dépistage auditif, l'hôpital vous dirigera vers un audiologiste spécifique de votre région qui sera en mesure d'effectuer un test de l'audition de votre bébé afin d'obtenir de plus amples informations. Il est important que votre bébé subisse ce test. Notre personnel EHDI vous contactera afin de vous aider tout au long du processus.

Q. Que se passe-t-il si mon bébé est identifié comme étant sourd ou malentendant ?

R. EHDI, d'autres organisations et professionnels soutiendront votre famille tout au long du processus d'identification, fourniront un soutien de parent à parent dans le cadre du programme Guide by Your Side et vous orienteront vers First Steps, un programme qui peut fournir une thérapie et d'autres prestations afin de maximiser le potentiel de votre enfant.

Vous souhaitez en savoir plus ? Veuillez consulter notre site Web www.hearing.in.gov ou contactez nos consultants pour les parents au 317-232-0886 (LWolfe@isdh.in.gov) ou au 317-232-0888 (JSwaim@isdh.in.gov)

Programme génomique et de
dépistage néonatal
Département de la santé de l'Indiana
www.NBS.in.gov
téléphone 888.815.0006

Programme de détection et d'intervention
précoces de troubles de l'audition (EHDI)
Département de la santé de l'Indiana
www.Hearing.in.gov
téléphone 317.232.0972



Orientez l'appareil
photo de votre
téléphone sur le
code QR pour
accéder au site Web :

